



CONFEDERATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES D'AFRIQUE DE L'OUEST

**TERMES DE REFERENCE DE RECRUTEMENT D'UN
FACILITATEUR EN ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE
EN ŒUVRE DU PROJET DIGICOOP-WA+.**

© Janvier 2025

SOMMAIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
II. MISSION DU FACILITATEUR	3
III. TÂCHES SPECIFIQUES	3
IV. EXIGENCES DE LA MISSION	4
V. DUREE DE LA MISSION, LIEU D'AFFECTATION ET SUPERVISION	4
VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION	4
1. Offre technique	4
2. Offre financière	4
VII. CRITERE D'EVALUATION	4
VIII. DEPOT DES DOSSIERS DE SOUMISSION	5

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le prolongement de sa vision stratégique visant à renforcer la résilience socio-économique des populations ouest-africaines par la digitalisation des coopératives financières, la CIF a conclu un partenariat avec la Coopération Suisse. Ce partenariat soutient la mise en œuvre du projet DigiCoop-WA+, dédié à l'accompagnement technologique des réseaux membres de la CIF et des autres Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) partenaires en Afrique de l'Ouest, dans le développement et la diffusion des Services Financiers Numériques.

Pour répondre à l'enjeu stratégique et atteindre les objectifs du projet, la CIF souhaite se faire accompagner d'un facilitateur pour assister les dirigeants du mouvement dans la mise en œuvre.

II. MISSION DU FACILITATEUR

La mission du facilitateur sera d'accompagner les membres du Conseil d'Administration et les Directeurs Généraux des institutions participantes au projet pour le maintien de la dynamique nécessaire au déroulement efficace des programmes convenus pour atteindre les objectifs et indicateurs de performance du projet.

III. TÂCHES SPECIFIQUES

1. Faciliter l'animation des instances de mise en œuvre et de supervision du projet dans chaque réseau

- Amener chaque réseau à faire fonctionner convenablement les instances de gouvernance ;
- Jouer le rôle d'assistant et de conseil auprès des réseaux dans la collaboration avec l'équipe de gestion et de gouvernance du projet au niveau confédéral.

2. Opérer la veille dans la mise en œuvre du projet et le suivi des indicateurs de performance

- Maintenir une dynamique auprès des dirigeants des institutions participantes pour un suivi rigoureux de la mise en œuvre du projet et l'atteinte des KPI du projet convenus avec chaque institution ;
- Faire la veille de la mise œuvre effective des stratégies et mécanismes d'encouragement des acteurs tels que convenu dans les contrats de performances ;
- Suggérer tout ajustement dans les stratégies de mise en œuvre du projet si nécessaire pour l'atteinte des objectifs chiffrés convenus avec chaque institution participante ;
- Assister chaque institution dans la mise en œuvre des stratégies de sensibilisation des dirigeants aux changements induits par la digitalisation des produits, des services et des processus.

3. Faire de la remonté d'informations

- Tenir la CIF informée aussi fréquemment que possible et à travers un rapport chaque 2 mois au moins, du niveau de prise en charge du projet dans

chaque institution participante et de la qualité de fonctionnement des instances de gouvernance du projet.

- Alerter les dirigeants de chaque institution participante et la CIF des retards importants constatés dans les activités clef et aussi sur les indicateurs de performance convenus.

IV. EXIGENCES DE LA MISSION

- Avoir été un dirigeant dans le mouvement CIF;
- Avoir participé à des processus de reconfiguration ou transformation institutionnelle importante dans un SFD en Afrique de L'Ouest ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures internes et des textes régissant les activités de la CIF et ses réseaux membres ;
- Être ressortissant d'un pays des institutions composant le réseau CIF ;

V. DUREE DE LA MISSION, LIEU D'AFFECTATION ET SUPERVISION

- La durée de la mission est de 48 jour/homme étalé sur une période de 8 mois à compter de la date de contractualisation avec le facilitateur. Cette mission peut être renouvelée annuellement selon les résultats obtenus et le besoin dans les limites de la période de mise en œuvre du projet (2026 à 2029)
- La domiciliation de l'assistance est au Burkina – Faso à Ouagadougou, siège social de la CIF. Le facilitateur peut opérer en présentiel et à distance si nécessaire. Dans le cadre de sa prestation, Il pourra être sollicité pour une présence physique dans l'un des pays concernés par le projet.

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les prestataires intéressés par la présente offre sont priés de faire parvenir leur proposition qui doit comprendre les deux (2) parties distinctes suivantes.

1. Offre technique

L'offre technique doit comprendre la note méthodologique de 2 pages au maximum, indiquant les stratégies envisagées à employer pour accomplir la mission telle que décrite aux points II et III.

2. Offre financière

L'offre financière doit indiquer le coût des différents éléments facturés (honoraires et communications) aussi bien en hors taxes (HT) que toutes taxes comprises (TTC). Elle est arrêtée sous la responsabilité du soumissionnaire et engage celui-ci dans la limite d'une marge d'erreur de 5% du montant global. Tout écart entre le montant en ligne (prix unitaire x quantité) et le montant affiché qui conduirait à un écart global de plus de 5% élimine le soumissionnaire. Les soumissionnaires doivent impérativement préciser les modalités de paiement du coût de la prestation.

VII. CRITERE D'EVALUATION

Sur la base des dossiers fournis, la Direction Générale de la CIF procédera sous sa propre responsabilité et sans obligation de la présence des soumissionnaires ou leurs représentants, à une classification des candidatures en attribuant une note selon les modalités ci-après :

- Evaluation technique (100 POINTS) (poids = 60%)

La note technique se rapporte à la proposition technique faite par chaque soumissionnaire. Elle prend en compte les éléments essentiels d'appréciation ci-dessous :

Rubrique	Note
Adéquation de la note méthodologique	30 points
Qualification, compétences et expériences du facilitateur	70 points
Total (A)	100 points

Seul le soumissionnaire qui aura réuni au moins une note minimale de 70 points pour l'offre technique, aura son offre financière analysée.

- Evaluation financière (100 POINTS) (poids =40%)

Le Soumissionnaire dont l'offre financière est la plus avantageuse obtiendra 100 points. L'offre la plus avantageuse sera la référence pour attribuer des points aux autres offres.

La CIF se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel d'offre sans obligation de s'en justifier

VIII. DEPOT DES DOSSIERS DE SOUMISSION

Les candidats sont invités à soumettre leurs offres par e-mail à : recrutement@cif-ao.org avec en objet « **Recrutement d'un Facilitateur pour la mise en œuvre du projet DigiCoop-WA+** ».

La date limite pour la réception des offres est le **vendredi 30 janvier 2026 à 17 h 00 GMT** (la date d'envoi de l'e-mail faisant foi).

Ouagadougou, le 15 janvier 2026.

Le Directeur Général,

Mathieu SOGLONOU

